

**A.M.A.P. des Cassagnous - Mairie - Place du 11 novembre - 31190 AUTERIVE
Contrat branche pain pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019**

Entre l'adhérent :

Adresse :

Courriel : Tel mobile :

Et le boulanger : Jérémie NECHTSCHHEIN fournir "Dans le même pétrin", 2 rue du château 31190 MAUVAISIN, 06 28 04 28 71 jeremie.com@gmail.com

Est établi le contrat suivant :

- Le boulanger s'engage à livrer le pain commandé sous le préau de la mairie d'Auterive chaque mardi soir **entre 18h30 et 20h00** pendant 1 an. Il y aura 5 mardis (à définir par le boulanger) sans livraison soit **47 livraisons** par an, à partir du mardi **2 octobre 2018**. Le boulanger est sous mention « Nature et progrès ». Le pain est réalisé à la main, avec du levain naturel, cuit dans un four à bois et provient exclusivement de sa production. Les farines sont issues directement de paysans équipés de moulin à meule à la ferme et proviennent de moins de 100 km.
- L'adhérent s'engage à acheter une certaine quantité de pain répartie à sa convenance sur l'année parmi les différents types de pains proposés, à venir retirer sa commande à chaque livraison et **à assister le boulanger lors d'une livraison au moins une fois dans l'année. Toute livraison non retirée est perdue.**

Modalités :

L'adhérent définit à l'avance, dans le contrat, la quantité totale de chaque produit qu'il compte acheter dans l'année. Pour ce faire, l'adhérent complète le présent document ainsi que le tableau prévisionnel joint au contrat. Ce dernier sera disponible ensuite sur le site Web. L'adhérent pourra alors consulter et modifier ses commandes tout au long de l'année et ce **jusqu'au dimanche midi précédant la livraison**. Ces modifications ne doivent toutefois pas conduire à un réalisé, en fin d'année, inférieur à celui de l'engagement initial car **aucun remboursement ne sera effectué**. En revanche, il peut être supérieur mais au-delà de **30 €**, **il peut être demandé à l'adhérent de fournir un chèque de régularisation en cours d'année**.

L'adhérent accède à son espace personnel à l'adresse : <http://amapcassagnous.org/spip.php?page=amap>

La documentation concernant l'utilisation du site est disponible dans la branche pain.

Bon de commande :

PAINS		Prix unitaire	Quantité totale année	Prix Année (€)
Farine de blé T80	Tourte 2kg	8 €		
	Michot 750g	3,50 €		
	Boule 500g	2,50 €		
Farine petit épeautre T80	Pain moulé 1kg	7,50 €		
	Boule 1kg	7,50 €		
	Boule 500g	4 €		
Prix total sur l'année				
Report de l'année passée				
Total contrat 2018-2019				
Nombre de chèques remis				

Paiement :

L'adhérent calcule le total de son engagement et le divise en parts à peu près égales. Le nombre de parts doit être inférieur ou égal au nombre de mois restants (≤ 12 pour un démarrage en octobre, ≤ 11 pour novembre...).

L'encaissement des chèques sera lissé sur la période, autant que possible pour offrir au boulanger un revenu mensuel global constant sur l'année.

Le contrat avec prévisionnel complété et signé en 2 exemplaires et les chèques établis à l'ordre du boulanger « Jérémie NECHTSCHHEIN » sont à remettre aux membres du comité de pilotage :

LEBEAU Christian
4, avenue sous roches
31810 Venerque
06.47.68.90.18 lebeau.christian@orange.fr

BUZZI Marie et Thomas
6, hameau de Troy
31550 GAILLAC TOULZA
06.64.20.35.76 marietouretbuzzi@gmail.com
06.52.17.26.71 thomasbuzzi@yahoo.fr

Le boulanger et l'adhérent reconnaissent avoir acquitté leur adhésion à l'AMAP, pris connaissance de la Charte des AMAP, des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP des Cassagnous et en acceptent les termes. A ce titre, ils se concertent tout au long du contrat sur l'évolution de leur partenariat, les difficultés éventuelles rencontrées de part et d'autre et adaptations nécessaires. Ils assument **ensemble** les aléas de la production. Le présent contrat établit les critères de l'échange mais il se fonde avant tout sur un **rapport de confiance et de solidarité** entre le boulanger et les adhérents de l'AMAP.

Calendrier Prévisionnel	Farine de blé T80			Farine petit épeautre T80		
	Tourte 2 kg	Michot 750 g	Boule 500 g	Pain 1 kg	Boule 1kg	Boule 500g
	8.00 €	3.50 €	2.50 €	7.50 €	7.50 €	4.00 €
2 oct 2018						
9 oct 2018						
16 oct 2018						
23 oct 2018						
30 oct 2018						
6 nov 2018						
13 nov 2018						
20 nov 2018						
27 nov 2018						
4 déc 2018						
11 déc 2018						
18 déc 2018						
25 déc 2018						
1 janv 2019						
8 janv 2019						
15 janv 2019						
22 janv 2019						
29 janv 2019						
5 févr 2019						
12 févr 2019						
19 févr 2019						
26 févr 2019						
5 mars 2019						
12 mars 2019						
19 mars 2019						
26 mars 2019						
2 avr 2019						
9 avr 2019						
16 avr 2019						
23 avr 2019						
30 avr 2019						
7 mai 2019						
14 mai 2019						
21 mai 2019						
28 mai 2019						
4 juin 2019						
11 juin 2019						
18 juin 2019						
25 juin 2019						
2 juil 2019						
9 juil 2019						
16 juil 2019						
23 juil 2019						
30 juil 2019						
6 août 2019						
13 août 2019						
20 août 2019						

NB : 5 distributions seront amenées à être supprimées en cours d'année (congés de Jérémie). Les 5 nouvelles dates sur fin août et septembre seront créées en cours d'année.

Fait à Auterive, en 2 exemplaires le

L'adhérent :

Le boulanger :